

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tours, le 15 février 2023

Battue administrative de grande ampleur programmée le 15 février 2023 sur la commune de Langeais

Pour la seconde fois de la saison, une battue administrative d'envergure est mise en place aujourd'hui sur un territoire de chasse sur lequel de nombreuses dégradations sur les milieux mettent à mal la quiétude des habitants et des promeneurs.

Le nombre élevé des sangliers dans le département provoque des dégâts importants sur les cultures, le non-renouvellement de parcelles en forêts, présente des risques de collision routière et des risques sanitaires pour l'ensemble de l'espèce porcine (y compris élevages de porcs).

Conformément aux engagements pris dans le cadre du Plan National de Maîtrise des Sangliers, une convergence de critères (chasses peu fréquentes, prélèvements importants de sangliers, respect ou non des chartes d'agrainage, dégâts avérés...) a conduit les services de l'État à dresser une liste de territoires sensibles sur lesquels une intervention est nécessaire.

Ce territoire de chasse situé sur la commune de Langeais cumule des dysfonctionnements avec :

- des pratiques de nourrissage proches de l'élevage, des dégâts aux cultures et aux milieux environnants qui ont déjà valu une pétition de 60 riverains ;
- une population de sangliers qui ne diminue pas depuis 2019 et seulement 20 animaux prélevés au 100ha en moyenne, sur 6 jours par an (pression de chasse insuffisante).

Ces battues extraordinaires ont vocation de rappeler qu'il est nécessaire d'assurer un équilibre agrosylvo-cynégétique, qui d'ordinaire, devrait être assuré dans le cadre de la seule activité de chasse.

Pour plus d'information, vous pouvez vous rendre sur le site des services de l'État : https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Chasse-et-regulation-des-nuisibles/ Protocole-de-battues-administratives

Un bilan sera dressé en fin d'intervention.

Contact presse Service départemental de la communication interministérielle